



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le 16 avril 2026 à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine, composé de 27 membres en exercice, légalement convoqué le 10 avril, s'est réuni à la salle des fêtes de Gélannes, sous la présidence de Monsieur Éric VUILLEMIN, Président.

Membres en
exercice : 27

Présents : 21

Représentés : 5

Suffrages
exprimés avec
pouvoir : 26

PRESENTS : Mesdames et Messieurs les Délégués des Communes de

CRANCEY : Jean-Pierre MEUNIER - Bernard BERTON

GELANNES : Richard BEGON – Nathalie SOUBRIARD

MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE : Jean-Michel LATOUR – Valérie NOBLET – Adrien ROBIN

PARS-LES-ROMILLY : Marianne JOLY – Béatrice PAYEN - Philippe CAIN

ROMILLY-SUR-SEINE : Éric VUILLEMIN - Marie-Thérèse LUCAS – Adam DA MOTA – Jacques BEAUJEAN – Frédérique HITTler - Gilles MATHIEU – Sophie CORVO – Stéphanie PINTA – Yvan BERNARD – Angélique RANC

SAINT HILAIRE-SOUS-ROMILLY : Patrick NUNEZ

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer.

EXCUSES REPRESENTES : Michel LAMY représenté par Éric VUILLEMIN – **Nadine JOLY** représentée par Valérie NOBLET – **Elisabeth PARIAT** représentée par Jean-Michel LATOUR – **Virginie LAURENT** représentée par Adam DA MOTA – **Gilles BOYEZ** représenté par Frédérique HITTler

EXCUSES NON-REPRESENTES : Fethi CHEIKH

Madame Nathalie SOUBRIARD a été désignée secrétaire de séance.

N° 26-021 du registre des délibérations

**OBJET : COMMISSION LOCALE D'INFORMATION (CLI) DE NOGENT-SUR-SEINE -
DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
PORTES DE ROMILLY-SUR-SEINE**

Rapporteur : Éric VUILLEMIN

Rapporteur : Éric VUILLEMIN

Le Président rappelle à l'assemblée que le Président du Conseil Départemental est chargé de créer, de composer et d'organiser les commissions locales d'information (CLI) instituées auprès de toutes les Installations Nucléaires de Base (INB). La centrale nucléaire de production d'énergie électrique de Nogent-sur-Seine est l'une de ces installations.

La CLI de Nogent-sur-Seine est composée de 46 élus locaux, y compris le Président du Conseil départemental, 6 représentants syndicaux, 6 représentants d'associations environnementales et 12 personnalités qualifiées.

Un représentant de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine siège au sein de cette instance. Suite au renouvellement général des conseillers municipaux, il convient donc **de désigner le représentant de la collectivité** appelé à siéger au sein de la CLI.

Vu le décret n° 2008-251 du 12 mars 2008 relatif aux Commissions Locales d'Information (CLI) auprès des installations nucléaires de base ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L. 2121-33, L. 5211-1 et L 5214-21 ;

En vertu de l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, Il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination. [...] Toutefois, le conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. En l'espèce, à défaut de dispositions en ce sens, le Conseil Communautaire peut décider à l'unanimité de procéder à cette désignation par un vote à main levée et à la majorité absolue.

Le Président sollicite ou fait état des candidatures,

A ce titre pour la désignation en tant que représentant de la collectivité au sein de la CLI de Nogent-sur-Seine, les candidatures sont les suivantes :

- **Marianne JOLY**



Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE :

DÉCIDE à l'unanimité des suffrages exprimés, par application de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder à la nomination du membre désigné par scrutin secret.

PREND ACTE de la candidature de **Marianne JOLY**,

CONSTATE qu'il n'y a pas d'autres candidatures et qu'elles prennent effet immédiatement, conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PREND ACTE des résultats et nomme **Marianne JOLY** en qualité de représentant de la Communauté de Communes des portes de Romilly-sur-Seine au sein de la Commission Locale d'information de Nogent-sur-Seine

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Eric VUILLEMIN

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Sous-Préfecture le

Notifié le

Copie conforme transmise le

à :

- Conseil Départemental de l'Aube,
- Chargée de Missions,
- Membre désigné

Le Président,

Eric VUILLEMIN